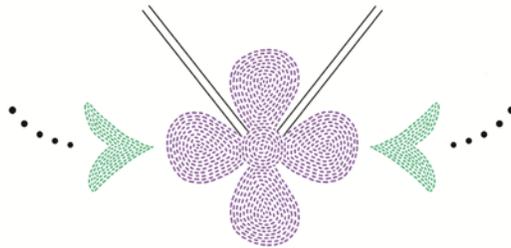


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de consignation de la vérité
Première partie : Consignation des déclarations
Sheraton Airport Hotel
Metro Vancouver (Richmond)**



PUBLIC

Samedi 7 avril 2018

**Déclaration - Volume 373
Yvonne Kafka et Carl Kafka**

Déclaration recueillie par Kate Langham

A.S.A.P. Reporting Services inc. © 2018

II

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration Volume 373

7 avril 2018

Témoïn : Yvonne Kafka et Carl Kafka

PAGE

**Responsable de la consignation des déclarations : Kate
Langham**

Déclaration d'Yvonne Kafka et Carl Kafka 1
Attestation de la sténographe 44

Liste des documents fournis par le témoin :

1. Copie de la carte de Métis d'Yvonne Kafka (1 page)
2. Copie des parties 1, 2 et 3 de la déclaration (15 pages)
3. Conscience of a Nation-Canada: context for recommendations (1 page)
4. Poem Canada's Jewel: Universal Health Care (1 page)
5. Recommandations aux commissaires (3 pages)
6. Conversations transcrites et annotées entre la GRC et la déclarante, 13 décembre 2012, partie 1 (8 pages)
7. Conversation transcrite et annotée entre la GRC et la déclarante, 14 décembre 2012, partie 3 (4 pages)
8. Formulaire modèle de consentement et information au patient de la BC Cancer Agency : Optional Sample or Tissue Collection and Banking (7 pages)
9. Témoignage de la déclarante de la rencontre/agression du 9 juillet 2008 (6 pages)
10. Formulaire de consentement à l'examen, au traitement ou à l'intervention chirurgicale du St. Joseph's General Hospital signé le 9 juillet 2008 (2 pages)

11. Dossier administratif de médecine et chimiothérapie en consultation externe de la BC Cancer Agency (2 pages)

12. Liste des noms et organismes de recherche médicale présumée (1 page)

III

Liste des documents fournis par le témoin (suite)

13. Témoignage de la déclarante des agressions du 2 janvier 2009 (4 pages)

14. Communiqué de politique des services du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique transmis le 9 décembre 2009 (6 pages)

15. Lettre du département de la Santé et des Services sociaux à Laurel Evans, datée du 16 avril 2010 (3 pages)

16. Extrait du Document Award #W81XWH-08-1-0781: Exploring and Exploiting the Protein S100A7 as a new target for breast cancer therapy (2 pages)

17. Communiqué / annonce du comité d'éthique sur la recherche clinique de UBC daté du 7/12/10 (1 page)

18. Article de www.genericsweb.com « Drugs in Focus December 2010 » (2 pages)

19. Lettre à Harold Varmus Re: Concerns about prediction models used in Duke clinical trials, dated July 19, 2010 with 2 pages of signatories (4 pages)

20. Déclaration de la déclarante des agressions, non datée (6 pages)

21. Lettre de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à Lorna Clark, datée du 18 janvier 2013 (3 pages)

22. Formulaire de consentement du patient du St. Joseph's General Hospital sur les interventions à risque appréciable, signé le 6 juin 2014 (1 page)

23. Lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux à la Dre Rosanne Yetemian, Re : P980040/S039 (intraocular lens), April 15, 2013 (5 pages)

24. Conclusion de l'avis NOT-00-16-021 de mauvaise conduite de recherche, publié le 16 novembre 2015 (3 pages)

25. Article extrait de www.ihs.gov/RiskManagement
« Protecting Medical Records once a Tort claim is filed »
(1 page)

1 Richmond (Colombie-Britannique)

2 --- Début de la séance : le samedi 7 avril 2018 à 10 h 20.

3 MME KATE LANGHAM : Ici Kate Langham,
4 responsable de consignation des déclarations pour l'Enquête
5 nationale.

6 C'est le 7 avril, il est 10 h 20.

7 Nous sommes ici au Sheraton Airport à
8 Richmond, en Colombie-Britannique. Et si vous pouvez vous
9 présenter.

10 MME YVONNE KAFKA : Yvonne Kafka.

11 MME KATE LANGHAM : Et?

12 M. CARL KAFKA : Et je suis Carl Kafka.

13 MME KATE LANGHAM : OK. Eh bien, je vous
14 remercie d'être avec nous aujourd'hui. Et vous pouvez
15 commencer par nous raconter ce que vous voudriez que les
16 commissaires sachent.

17 MME YVONNE KAFKA : OK. C'est la lettre que
18 j'ai écrite.

19 MME KATE LANGHAM : OK.

20 MME YVONNE KAFKA : Mon récit. Mon
21 histoire.

22 MME KATE LANGHAM : OK.

23 MME YVONNE KAFKA : D'abord je veux
24 remercier mon Créateur, le Très-Haut, d'avoir donné à moi
25 et aux autres la force et le courage d'être ici aujourd'hui

1 et de raconter nos histoires. Peu importe combien dures
2 elles sont, nous devons dire ce qui a été fait dans la
3 noirceur et qui est encore caché dans la noirceur. Je crois
4 que le monde regarde.

5 Mon nom est madame Yvonne Kafka, née dans
6 une grosse famille canadienne-française, Métis du Manitoba,
7 et maintenant privilégiée de vivre sur la magnifique île de
8 Vancouver, en Colombie-Britannique, avec mon mari, Carl.

9 Je suis très honorée d'être ici
10 aujourd'hui en 2018 pour témoigner à l'Enquête sur les
11 FFADA à propos de sujets pertinents qui sont très
12 préoccupants, espérant l'attention et l'action du ministère
13 de la Sécurité publique parce que des problèmes de sécurité
14 publique et de sûreté publique qui sont préjudiciables pour
15 les gens, la province de la Colombie-Britannique, et qu'ils
16 connaissent tous très bien.

17 Je n'ai jamais été intéressée par la
18 politique. Jamais été intéressée à m'impliquer dans les
19 questions de sécurité nationale, mais ici c'est exactement
20 ce que je fais. Si vous pensez que je suis hors sujet, je
21 ne le suis pas. Je suis ici pour vous dire qu'en 2008 mon
22 monde a été soumis à une rude épreuve qui a changé ma vie
23 pour toujours.

24 J'ai été utilisée comme sujet de recherche
25 et des expériences médicales ont été faites sur moi sans ma

1 connaissance et mon consentement éclairé et m'ont causé des
2 préjudices.

3 Quand j'ai signalé les agressions à la GRC
4 ils ont saboté mon accès à la protection de la loi. J'ai
5 littéralement été privée d'une procédure équitable.

6 En 2008 alors que j'étais dans le système
7 public de soins de santé de la Colombie-Britannique en
8 traitement pour un cancer du sein j'ai été ciblée par les
9 chercheurs en science médicale du Canada et des États-Unis.
10 Ils avaient formé un projet de recherche médicale conjoint
11 dans les deux pays.

12 L'armée américaine, le département de la
13 Défense, le DOD, et la B.C. Cancer Agency, et l'université
14 de la Colombie-Britannique, UBC, m'ont utilisée et d'autres
15 aussi comme rat de laboratoire pour des expériences
16 médicales sans mon consentement éclairé et m'ont agressée
17 dans ce processus même.

18 Mes documents sont tous en ordre. J'ai une
19 copie du contrat écrit formel entre le DOD et la B.C.
20 Cancer Agency pour confirmer mon histoire.

21 J'ai aussi des documents confirmant
22 d'autres expériences médicales pratiquées sur moi sans mon
23 consentement éclairé. J'ai joint une copie du contrat entre
24 le DOD et le gouvernement de la Colombie-Britannique à mon
25 récit et aux recommandations.

1 Je crois que le gouvernement canadien est
2 parfaitement au courant que le gouvernement de la Colombie-
3 Britannique a promulgué des lois qui contreviennent à la
4 Charte canadienne des droits et libertés au Canada, et
5 cette action est une question de sécurité publique et de
6 sûreté publique, qui a été préjudiciable pour la population
7 canadienne au point que les gens en meurent.

8 Oui, les expériences médicales sur des
9 Autochtones et des populations vulnérables ont été
10 pratiquées au fil de l'histoire, passée et présente. Les
11 auteurs responsables des actes haineux croient qu'ils sont
12 au-dessus de la loi. Ils savaient que ce qu'ils faisaient
13 était mal. Autrement les expériences médicales auraient été
14 publiques, pas réalisées sous le radar.

15 Comme qui aurait osé sortir de telles
16 allégations? Qui aurait osé croire de telles accusations au
17 Canada?

18 En 2012, en essayant d'avoir accès à la
19 justice pour tenir les gens responsables, j'ai signalé les
20 agressions dont j'ai été victime à la GRC.

21 La GRC en Colombie-Britannique n'a pas
22 respecté les règles de procédure correctes dans le
23 traitement des enquêtes qui portaient sur mes agressions.
24 Ils ont manipulé leur système de codage. Ils ont refusé de
25 me donner mon propre numéro de dossier. La GRC voulait

1 inclure et cacher mes déclarations d'agression dans un
2 autre dossier qui faisait l'objet d'une enquête.

3 Les agressions devaient être à part, à
4 part avec leur propre numéro de dossier. C'est le protocole
5 à suivre pour la procédure. L'autre dossier qui était en
6 cours d'enquête et où on voulait cacher mes agressions
7 était la destruction de milliers et de milliers de dossiers
8 médicaux dans une inondation, force majeure, à notre
9 hôpital local, St. Joseph General Hospital, qu'ils ont
10 caché du public, qui, je crois, comprenaient des archives
11 des dossiers médicaux d'Autochtones qui étaient entreposés
12 dans le bâtiment 38, remontant à 1937.

13 Je crois que la GRC a eu des ordres d'en
14 haut de mettre fin à l'enquête. Mes déclarations
15 d'agression ont été groupées et cachées dans l'enquête sur
16 l'inondation du St. Joseph General Hospital et n'auraient
17 jamais été vues dans le système de codage de la GRC.

18 Le système de codage de la GRC, je crois,
19 a classé la destruction des dossiers médicaux du St. Joseph
20 General Hospital comme un document transitoire. Les
21 dossiers transitoires sont des dossiers d'utilité
22 temporaire qui sont nécessaires seulement pour une période
23 limitée afin de remplir une tâche de routine ou préparer un
24 dossier final. Ils sont le plus probablement détruits après
25 un an. Aucun dossier de mes agressions n'existerait.

1 Dès le début j'ai été muselée, traitée
2 avec condescendance et dénigrée du tout début par les
3 personnes mêmes qui sont embauchées pour me protéger. La
4 GRC a tenté de banaliser mes allégations d'agression et a
5 agi de manière très sèche avec moi.

6 Ils ont exprimé clairement qu'ils ne
7 croyaient pas mon histoire et ont ensuite essayé de me
8 faire peur en disant que ça aurait des conséquences
9 négatives pour moi si je continuais avec mon histoire. Ils
10 voulaient que ce soit à leur façon et pas autrement, comme
11 on dit.

12 La GRC m'a rappelée plus d'une fois que je
13 leur faisais perdre leur temps. Ils se vantent qu'ils sont
14 de vrais patriotes essayant de m'aider, mais ils répétaient
15 qu'ils manquaient de temps et de patience avec moi.

16 Je crois que ces membres de la GRC
17 impliqués dans mon dossier ont montré leurs vraies
18 couleurs. Ils ont saboté mon accès à la justice et
19 voulaient juste que je disparaisse.

20 En 2008, je savais que mon corps était
21 malade, et mon intuition me disait que j'allais mourir si
22 je ne consultais pas un médecin. J'ai fait ce que je devais
23 faire et j'ai des tests. Non, j'ai fait ce que je devais
24 faire et j'ai eu des tests. On m'a dit que mes deux tests,
25 la mammographie et l'ultrason pour le cancer du sein,

1 étaient négatifs. Pas de cancer. J'ai paniqué. Je savais
2 que j'avais un cancer du sein. Je le savais. Je n'allais
3 pas accepter cette réponse pendant encore deux ans.

4 Je voulais combattre l'ennemi dès le
5 début. J'ai demandé que les deux tests soient répétés, mais
6 le système ne le permettait pas. Mon médecin de famille m'a
7 dit que je ne pouvais pas contester deux tests différents
8 donnant les mêmes résultats. Ils ne permettraient pas ça.

9 Je lui ai dit, prends-moi un rendez-vous
10 avec un chirurgien. Je lui demanderai une biopsie. Mon
11 médecin de famille m'a prévenue, ne fais pas de vagues,
12 Yvonne. Sois prudente. La Vancouver Island Health
13 Authority, VIHA, va dire que tu ne coopères pas et va te
14 laisser tomber.

15 J'ai eu un message haut et clair que
16 j'étais sur liste rouge de la VIHA. Je peux dire
17 honnêtement qu'être étiquetée était et reste très
18 stressant. C'est là que mon histoire a commencé et se
19 poursuit jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai jamais été une
20 participante active en politique, mais il arrive un moment
21 si votre vie en dépend, vous êtes mieux de croire que vous
22 allez vous battre pour vrai.

23 J'ai fait tout en mon possible pour sauver
24 ma vie et je suis allée chercher les réponses, et ce que
25 j'ai trouvé m'a sidérée. Alors ça s'avère que j'avais un

1 cancer du sein et que c'était à un état avancé, grade
2 élevé, et il était essentiel d'agir rapidement.

3 Je n'avais pas le choix au Canada de
4 suivre le processus de suivre le traitement dans le système
5 public de soins de santé en Colombie-Britannique. J'étais
6 ciblée sans le savoir et utilisée comme un rat de
7 laboratoire pour les expériences médicales sans mon
8 consentement éclairé et agressée dans ce même processus.

9 Je ne connaissais pas à cette époque le
10 processus systémique établi par le système canadien de
11 soins de santé publics de cibler les patients atteints de
12 cancer et de les orienter vers une autre porte, qui s'ouvre
13 sur les expériences médicales.

14 Au départ l'histoire devient de plus en
15 plus alarmante avec le temps, et j'ai découvert que la
16 pratique d'utiliser les patients pour des expériences
17 médicales sans leur consentement éclairé est très répandue
18 au Canada.

19 Je crois que les États-Unis voyaient
20 l'avantage de cette pratique et voulaient y participer, et
21 ont informé -- et ont formé un projet de recherche médicale
22 conjoint avec la Colombie-Britannique, au Canada.

23 Le DOD américain a envoyé un chercheur
24 d'Oxford, [Chercheur], à Vancouver, en Colombie-
25 Britannique, à UBC, à la B.C. Cancer Agency pour faire les

1 expériences médicales sur les femmes canadiennes malades
2 vulnérables, et j'étais une de leurs cibles. Assez
3 épouvantant.

4 Pour la consignation, je voulais dire que
5 moi, Yvonne Kafka, n'ai jamais -- non. Je veux dire que
6 moi, Yvonne Kafka, n'ai jamais, jamais consenti au partage
7 de mes données médicales ou à leur utilisation dans le
8 cadre de quelque étude, ni consenti ou accepté
9 volontairement de consentir à quelque expérience médicale,
10 étude de recherche ou autre forme d'étude de recherche ou
11 essai clinique, que ce soit sur ma personne ou autrement, y
12 compris mon ARN, ni mon ADN, jamais, dans le passé, le
13 présent, le futur.

14 J'aimerais poser une question à chaque
15 personne présente ici -- à chaque personne présente
16 aujourd'hui : où un être humain au Canada va-t-il chercher
17 de l'aide quand le gouvernement canadien ne respecte pas la
18 règle de droit?

19 Eh bien, j'ai remué ciel et terre pour
20 trouver ça et malheureusement je dois vous dire qu'il n'y a
21 nulle part. Je me sens encore dénigrée, humiliée, que
22 j'ignorais totalement à cette époque que j'étais
23 conditionnée et utilisée comme un rat de laboratoire.

24 J'ai toujours considéré que mon processus
25 de raisonnement comme vigilant, mais j'ai été trompée dans

1 le processus quand les expériences médicales non divulguées
2 ont coulé dans le système public de soins de santé de la
3 Colombie-Britannique. Les expériences médicales secrètes
4 auxquelles j'ai été soumise ont commencé en 2008.

5 En 2012, j'ai décidé de signaler
6 l'agression à la GRC, et j'ai dit à [Caporal 1] que le
7 gouvernement canadien a enfreint les lois internationales,
8 il m'a regardé -- il m'a regardé deux fois comme si j'étais
9 folle.

10 Je crois que la GRC n'a pas suivi les
11 procédures correctes quand j'ai déclaré mes allégations
12 d'agression. La GRC locale était en conflit d'intérêts. La
13 GRC a une relation spéciale avec les hôpitaux locaux et les
14 autorités de la santé l'ont confirmé sur un enregistrement
15 audio de [Caporal 1] et que plusieurs partenaires de la GRC
16 travaillent dans ces institutions. Le chirurgien impliqué
17 dans mon agression, [Caporal 1] le nommait par son surnom.
18 Je pense que l'adage dit qu'on ne mord pas la main qui nous
19 nourrit.

20 Pour être juste, la GRC aurait dû renvoyer
21 mon dossier pour que l'enquête soit faite à l'extérieur du
22 Comox Valley Area Department.

23 L'enquête aurait dû être confiée à l'unité
24 des crimes spéciaux, y compris la division médico-légale
25 pour déterminer si l'inondation a été commandée de Très-

1 Haut pour détruire la preuve que contenaient les archives
2 du bâtiment 38.

3 Je pense que le bâtiment 38 à St. Joseph
4 était l'entrepôt des archives des expériences médicales sur
5 les Autochtones qui a été fait par les institutions
6 dirigées par l'Église catholique sans consentement éclairé,
7 ce qui est une violation des droits de la personne protégés
8 par la loi internationale.

9 Je crois que le processus que j'ai suivi
10 pour les traitements contre le cancer au Canada est
11 systémique, une machine bien huilée déguisée pour duper les
12 masses. Ça m'a été présenté comme la norme de soins alors
13 que c'était en fait, c'était un système systémique.

14 C'est un système dans un système où la
15 recherche médicale sur le cancer se faufile -- j'ai dit
16 s'est faufilée -- et présenté à moi la patiente comme la
17 norme de soins.

18 Je dois préciser que les procédures de
19 radioactivité expérimentales et les chirurgies menées sur
20 moi n'avaient pas de but médical légitime et qu'elles ont
21 été faites sans mon consentement. Je ne serais jamais allée
22 vers ces institutions et me mettre en danger, encore moins
23 être utilisée comme rat de laboratoire si les conditions
24 imposées m'avaient été révélées.

25 Ils se cachent derrière la croix pour

1 suivre leur programme d'expériences médicales sur les
2 populations vulnérables. Certaines de ces expériences
3 médicales auxquelles j'ai été soumise étaient menées dans
4 les institutions dirigées par des organisations religieuses
5 à Comox, en Colombie-Britannique, au St. Joseph General
6 Hospital, et ça m'a enragée davantage. Ça m'a volé ma foi.

7 À cette époque en 2012, quand j'ai signalé
8 les agressions à la GRC il y avait deux situations
9 séparées. Il y avait deux incidents d'agression séparés. La
10 troisième agression a eu lieu en 2014.

11 La première agression a eu lieu en 2008 au
12 St. Joseph General Hospital en Colombie-Britannique, à
13 Comox, en Colombie-Britannique.

14 Le 9 juillet 2008 là dans l'heure de
15 préparation pour la chirurgie du cancer le personnel de St.
16 Joseph m'a menacée de me sortir de l'horaire de chirurgie
17 de la salle d'opération. J'ai été intimidée, menacée et
18 forcée contre ma volonté de signer un formulaire de
19 consentement des modalités de leurs services pour ma
20 chirurgie du cancer. Ils voulaient obtenir des droits et
21 demandaient des photos et des vidéos pendant que j'étais
22 endormie, sur la table de la salle d'opération nue comme un
23 ver.

24 J'ai rayé les mots « moving » et « still
25 photos » -- je dois être certaine de lire la bonne page ici

1 -- Oui.

2 J'ai rayé les mots « moving » et « still
3 photos » et j'ai demandé au personnel de témoigner de ma
4 correction sur le formulaire de consentement. Le personnel
5 est revenu avec un autre formulaire de consentement loin du
6 premier. Elle a dit à mon mari et moi, je cite :

7 « On m'a dit qu'il n'y aurait pas de
8 chirurgie si vous modifiez le
9 formulaire de consentement. »

10 Mon mari et moi étions tous les deux
11 horrifiés et choqués par leurs demandes. Mon mari n'a même
12 pas de photo de moi nue et nous sommes mariés depuis 50
13 ans.

14 M. CARL KAFKA : Juste le visuel.

15 MME YVONNE KAFKA : L'idée d'être manipulée
16 et d'être observée par je ne sais qui et le nombre de
17 personnes présentes pendant que j'étais touchée et que je
18 posais nue me hante encore aujourd'hui. Mon mari et moi
19 étions abasourdis.

20 Mon cancer était dans un état avancé,
21 grade élevé et devait être enlevé immédiatement. Mon
22 médecin de famille m'a dit que le temps jouait contre moi.
23 J'ai demandé par l'accès à l'information des copies des
24 photos et des films qui ont été pris de moi et ça a été
25 refusé.

1 Ce qui a suivi après c'était les étapes de
2 préparation pour la chirurgie du cancer du sein. Mon mari
3 et moi avons été amenés à ce qu'on nous a dit comme étant
4 la salle de récupération.

5 On n'avait aucune idée à cette époque que
6 le système systémique d'expériences médicales s'était
7 faufile et était présenté comme la norme de soin pour le
8 cancer du sein. Je savais encore moins que j'allais lutter
9 pour ma vie.

10 Mon mari a été invité à partir, ils
11 étaient occupés à me préparer. Quelques minutes après son
12 départ j'ai littéralement été clouée sur le dos dans le lit
13 de la chambre d'hôpital, sanglée, deux employées m'ont
14 injecté une substance toxique contre ma volonté pour qu'un
15 isotope soit injecté dans mon mamelon gauche, dans ma
16 poitrine.

17 Dans le brouhaha, j'ai supplié les deux
18 femmes d'arrêter et de me laisser tranquille. On m'a
19 ignorée et on m'a demandé de ne pas bouger, de peur que
20 l'aiguille radioactive déchire ma poitrine. Cette
21 expérience médicale a été faite sans mon consentement ni
22 gestion de la douleur quelle qu'elle soit.

23 Toute l'expérience médicale avec les
24 isotopes menée sur moi n'avait aucun but médical légitime
25 pour mon bien-être. Je ne peux encore pas le trouver sur

1 mes dossiers de facturation médicale du MSP. Pourquoi faire
2 un test à 2800 \$ qui ne servait à rien pour moi à ce
3 moment-là?

4 Qui payait la facture? Cette recherche
5 particulière, je pense, était seulement pour avoir le
6 nombre suffisant pour l'approbation précommerciale (MPA)
7 des nouveaux patients du TRIUMF. À cette époque il y avait
8 une panne des réacteurs nucléaires du Canada et il y avait
9 une panique dans les médias parce que le Canada allait
10 manquer d'isotopes.

11 Le Canada est dans les affaires de la
12 recherche nucléaire pour découvrir de nouveaux brevets pour
13 les grandes pharmaceutiques et autres compagnies de
14 médicaments pour les isotopes. TRIUMF en Colombie-
15 Britannique relie le Canada à la communauté mondiale de la
16 science et la technologie comme pont entre le secteur
17 universitaire et le secteur privé. Je pense que la
18 procédure était seulement pour faire de la recherche de
19 nouveaux isotopes par le biais du processus 510 (k).

20 Je demande à l'Enquête sur les FFADA
21 d'inclure la déclaration des agressions que j'ai jointe à
22 mon récit et mes recommandations. Ils sont une partie de
23 l'ensemble des documents.

24 La deuxième agression en 2009 était au
25 B.C. Cancer Agency Abbotsford Centre. Les expériences

1 étaient un projet conjoint de recherche sur le cancer du
2 sein de la B.C. Cancer Agency et du département américain
3 de la Défense, le DOD.

4 Cette information m'a été cachée et les
5 expériences médicales ont été faites sans mon consentement
6 éclairé. Je crois que les chercheurs faisaient des tests de
7 dosages et je sais pertinemment que les femmes canadiennes
8 recevaient une dose beaucoup plus élevée que les
9 Américaines de l'autre côté de la frontière.

10 La dernière dose était à la cinquième
11 session juste quelques minutes avant que la chimio soit
12 injectée dans mes veines. Tout à coup je suis devenue
13 raide, droite comme une planche dans le fauteuil inclinable
14 de la chimio. La drogue m'a mise dans un état figé; je ne
15 pouvais même pas crier à l'aide.

16 La douleur était inhumaine, indescriptible
17 et je connais bien la douleur. Mon cerveau était conscient
18 de ce qui se passait, mais j'étais paralysée. J'ai senti la
19 présence de mon âme qui luttait pour rester à l'intérieur
20 de mon corps.

21 La première fois que la dose expérimentale
22 m'a figée, l'infirmière de chimio s'est précipitée vers moi
23 et a pincé le tube. Son geste a arrêté le flux de l'eau
24 radioactive liquide dans mon système. Ça m'a libéré. Là
25 j'ai dit fermement aux deux infirmières et à tous ceux qui

1 étaient autour de moi que je voulais arrêter la chimio
2 immédiatement et que je voulais rentrer à la maison.

3 J'ai insisté fortement pour que les deux
4 infirmières responsables sortent l'aiguille de mon bras.
5 Les deux infirmières de chimio m'ont bernée. Elles avaient
6 d'autres plans pour moi et ont fini par me donner une
7 deuxième dose sans que je le sache. Elles ont lâché le tube
8 pincé. Elles ont lâché le tube de chimio pincé. Je suis
9 devenue raide comme une planche encore une fois, je ne
10 pouvais pas parler ou bouger d'un pouce même pour sauver ma
11 vie. J'ai vraiment cru que j'allais mourir.

12 MME YVONNE KAFKA : Je pouvais voir le
13 visage de mon mari et ce n'était pas bon signe. Il était en
14 panique, absolument terrorisé. Je serais partie en courant
15 si je n'avais pas été raccordée à toutes les machines. --

16 MME KATE LANGHAM : Voulez-vous prendre une
17 pause un instant?

18 MME YVONNE KAFKA : Oui.

19 MME KATE LANGHAM : OK.

20 --- (Début de la pause à 10 h 40; reprise à 10 h 44)

21 MME YVONNE KAFKA : Est-ce que je lis
22 correctement? Ma voix est bonne?

23 MME KATE LANGHAM : Oui, vous êtes
24 parfaite.

25 Alors nous avons juste fait une courte

1 pause maintenant, une pause de quatre minutes. Nous avons
2 arrêté la caméra à 10 h 40. Il est maintenant 10 h 44 et
3 nous allons continuer.

4 Alors vous veniez juste de mentionner que
5 --

6 MME YVONNE KAFKA : Je pouvais voir le
7 visage de mon mari.

8 MME KATE LANGHAM : Oui.

9 MME YVONNE KAFKA : OK. Et dites-moi quand
10 y aller.

11 MME KATE LANGHAM : Maintenant. N'importe
12 quand.

13 MME YVONNE KAFKA : Je pouvais voir le
14 visage de mon mari et ce n'était pas bon signe. Il était en
15 panique, absolument terrorisé. Je serais partie en courant
16 si je n'avais pas été raccordée à toutes les machines. On
17 avait affaire à des produits chimiques mortels, et mon mari
18 et moi savions que nous étions à leur merci.

19 La déclaration complète de l'agression
20 sera jointe à mon récit et mes recommandations aussi.

21 La troisième attaque est survenue plus
22 tard en 2014 au St. Joseph's General Hospital. Je suis
23 allée au système public de soins de santé de la Colombie-
24 Britannique pour faire enlever des cataractes. Sans savoir
25 à ce moment-là que j'étais encore utilisée pour des

1 expériences médicales sans mon consentement. J'ai fini par
2 avoir une chirurgie d'urgence pour enlever l'implant dans
3 mon œil droit qui avait été posé neuf jours plus tôt au St.
4 Joseph's General Hospital.

5 Le dispositif était approuvé pour un essai
6 clinique promotionnel, avec des restrictions et des
7 conditions de Santé Canada et de la FDA, qui demandaient un
8 consentement éclairé, que je n'ai jamais donné. Autrement
9 dit, sans me dire que c'était un dispositif expérimental.
10 St. Joseph m'a bernée. Ils m'ont fait croire que je signais
11 un formulaire standard de consentement de chirurgie d'une
12 cataracte alors qu'ils avaient inscrit un décideur
13 substitut, faisant de leur institution, St. Joseph General
14 Hospital, mon gardien.

15 Je pense que c'est comme ça qu'ils
16 prévoyaient s'en tirer. Mon mari et moi n'avons jamais
17 donné de tels pouvoirs à qui que ce soit. Ce qui a été fait
18 dans la noirceur du St. Joseph's General Hospital est passé
19 -- est passé à la lumière. J'ai joint la déclaration
20 complète de mon récit et mes recommandations qui font
21 partie de l'ensemble de mes documents.

22 J'ai aussi mis une copie du DMS -- DS --
23 du SDM, leur façon de manipuler le formulaire de
24 consentement.

25 Alors c'est la première partie. J'ai trois

1 parties à lire.

2 MME KATE LANGHAM : Très bien.

3 MME YVONNE KAFKA : J'ai une partie de --
4 que la GRC et la partie à propos de l'inondation. OK?

5 MME KATE LANGHAM : Allez-y comme vous
6 voulez. Absolument. Nous avons tout le temps dont vous avez
7 besoin.

8 MME YVONNE KAFKA : OK. Partie deux de mon
9 récit. Histoire d'Yvonne Kafka. Cette histoire -- cette
10 partie de mon histoire porte sur la destruction des
11 dossiers médicaux des patients dans l'inondation au St.
12 Joseph General Hospital à Comox, en Colombie-Britannique.

13 Moi et d'autres croyons que c'était une
14 archive des dossiers médicaux remontant à 1937, qui
15 comprenaient les dossiers médicaux d'Autochtones, les
16 expériences médicales documentées, la pratique sur des
17 patients sans leur consentement éclairé.

18 En 2008 des gens me contactaient et me
19 racontaient des histoires d'horreur sur de mauvais
20 diagnostics. Je demandais dans les médias que le
21 gouvernement de la Colombie-Britannique nomme Dr Douglas
22 Cochrane pour diriger une enquête avec des pouvoirs
23 judiciaires.

24 En 2011, le gouvernement de la Colombie-
25 Britannique a engagé le Dr Cochrane pour diriger et faire

1 enquête -- pour mener une enquête indépendante des
2 justifications d'imagerie médicale et de l'assurance-
3 qualité en Colombie-Britannique, qui a été publiée en deux
4 parties. La phase 1 était le 9 mars 2011. La phase 2 était
5 le 31 août 2011.

6 Sans que le public sache, le mandat avait
7 changé. Une période a été ajoutée, ce qui mettait
8 totalement en marge de l'enquête moi et les autres
9 patientes atteintes d'un cancer du sein. Et je suis celle
10 qui a demandé l'enquête dans les journaux.

11 À cette époque, en 2008, St. Joseph
12 General Hospital avait perdu son accréditation. Partout
13 dans la province les gens étaient mal diagnostiqués, et le
14 public demandait des réponses. Si le public avait été au
15 courant de la destruction de milliers et de milliers de
16 dossiers médicaux au St. Joseph General Hospital en 2008,
17 des drapeaux rouges auraient été levés quant aux raisons
18 pour lesquelles St. Joseph General Hospital n'a pas demandé
19 les services d'une entreprise de restauration.

20 Est-ce que le gouvernement de la Colombie-
21 Britannique a fabriqué la force majeure pour justifier la
22 destruction d'archives de dossiers médicaux pour éviter les
23 poursuites?

24 En 2011, pendant une enquête à l'échelle
25 de la province, le public n'a pas été informé que les

1 dossiers médicaux des patients du St. Joseph General
2 Hospital remontant à 1937 ont été détruits. Ils avaient une
3 longueur d'avance et avaient couvert leurs traces en 2008.
4 Alors quand je reviens à la date de 2011, je parle de
5 l'enquête.

6 Si le public avait su en 2011 pendant
7 l'enquête provinciale que les dossiers médicaux des
8 patients du St. Joseph General Hospital avaient été
9 détruits en 2008, ça aurait mis encore plus d'attention sur
10 le camouflage de la force majeure de 2008.

11 Il y aurait eu un rétablissement de l'état
12 de limite ramenant à 2008 et aurait ouvert la possibilité
13 de poursuites contre St. Joseph's General Hospital, la
14 VIHA, la B.C. Cancer Agency, et diverses institutions, y
15 compris le gouvernement de la Colombie-Britannique.

16 [Amie 1] et moi avons su en 2012 que les
17 archives des dossiers médicaux remontant à des décennies
18 avaient été détruites au St. Joseph General Hospital, et
19 nous croyons qu'il s'agissait des dossiers médicaux
20 documentés sur les expériences médicales qui étaient
21 pratiquées sur des patients sans leur consentement éclairé,
22 ce qui est une violation des droits de la personne.

23 Je crois qu'en 2012 St. Joseph General
24 Hospital a été pris par surprise à propos de la destruction
25 des dossiers médicaux et ne s'attendait pas que des

1 questions soient posées comme [Amie 1] et moi l'avons fait.

2 Carl et moi avons demandé à la GRC
3 d'enquêter sur St. Joseph General Hospital afin de savoir
4 pourquoi les dossiers médicaux avaient été détruits. Tout
5 ce que St. Joseph a dit dans notre journal local était,
6 citation,

7 « Il y a eu une inondation à
8 l'hiver 2008. »

9 Ils n'ont jamais donné le jour du -- fin
10 de la citation. Ils n'ont jamais donné le jour ou le mois.
11 Ils étaient très, très secrets sur ça.

12 Je crois que l'historique, les dossiers
13 médicaux des patients de la poursuite des grands fabricants
14 de produits du tabac étaient aussi choisis à la pièce à St.
15 Joseph General -- choisis --

16 Je dois relire ça.

17 Je crois que les dossiers médicaux
18 historiques des patients de la poursuite des grands
19 fabricants de produits du tabac ont aussi été choisis à la
20 pièce lors de l'inondation à St. Joseph General et le
21 gouvernement de la Colombie-Britannique était au courant du
22 manège.

23 L'aile 38 du St. Joseph General Hospital
24 abritait les archives de stockage de dossier médical et
25 immense puisqu'il s'agissait des Autochtones et que ça

1 comprenait l'historique des dossiers médicaux des patients
2 présentés -- et conservés pour la poursuite du gouvernement
3 de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral
4 contre l'industrie des produits du tabac, qui s'élèvent
5 aujourd'hui à des milliards et des milliards de dollars.

6 La poursuite contre l'industrie des
7 produits du tabac n'est pas encore terminée et les
8 gouvernements canadiens fédéral et provincial ne sont pas
9 prêts à perdre des milliards de dollars.

10 Je crois que St. Joe's devrait être accusé
11 d'avoir rendu les données inutiles, en vertu de
12 l'article 430 (1.1), méfait relatif aux données, du Code
13 criminel du Canada.

14 Je crois que la GRC au palier fédéral et
15 l'Unité des crimes spéciaux devraient rouvrir l'enquête
16 parce que moi et les autres croyons que la GRC en Colombie-
17 Britannique est en conflit d'intérêts.

18 Le gouvernement de la Colombie-Britannique
19 magouillait avec les gros entrepreneurs pour le projet des
20 hôpitaux de North Island sur l'île de Vancouver en
21 Colombie-Britannique et ne voulait pas que ses
22 malversations soient connues. La divulgation aurait affecté
23 les partenaires, les investisseurs, les possibles
24 partenaires, les investisseurs venant avec les deux
25 nouveaux hôpitaux de la VIHA à Comox et à Campbell River

1 qui participaient à un contrat valant près d'un milliard de
2 dollars.

3 Je crois -- je crois aussi que la période
4 a été ajoutée au mandat pour mieux cacher tout ça parce
5 qu'une divulgation complète remontant à 2008 aurait ouvert
6 la porte à une enquête de l'Office de la protection des
7 droits de la personne en vertu de la règle 45.

8 Aussi, la pleine divulgation remontant à
9 2008 aurait mené à un plus grand nombre de lettres de
10 détermination produites pour les universités de la
11 Colombie-Britannique quant aux assurances à l'échelle
12 fédérale, leurs permis de FWA donnés par l'Office of Human
13 Rights Protection aux États-Unis, et aurait constitué une
14 preuve factuelle crédible concernant l'ordonnance du
15 Congrès d'Obama. Est-ce que les essais cliniques nuisent
16 aux gens? Et étant donné les réponses expliquant que la
17 recherche du projet conjoint des États-Unis et du Canada a
18 été mise de côté. Nous avons été écartés de cette enquête.

19 C'est ce que j'ai dit à 60 Minutes.
20 60 Minutes -- si vous avez regardé 60 Minutes, je leur en
21 ai donné le clic du départ et ils vont dire, wow, wow, wow.

22 Et ce que moi et les autres voulions que
23 le public sache, ce qu'une enquête judiciaire aurait
24 exposé.

25 La B.C. Cancer Agency a mené une recherche

1 invasive sur le cancer et les modèles de consentement
2 éclairé qui étaient une forme de piège, extorsion, et non-
3 divulgation confirmé par [Employé] de la FDA lorsqu'il a
4 demandé à [Ami 1] et moi de lui lire au téléphone. Et il
5 leur a dit que c'était de l'extorsion, ça, vous savez, les
6 modèles.

7 Des violations de -- les violations des
8 permis de FWA et IRB comprenant le processus 510 (k) et les
9 drogues nouvelles de recherche, relativement à la recherche
10 invasive sur le cancer dans les essais cliniques sans point
11 d'arrêt et sans consentement éclairé du patient et nuisant
12 aux patients.

13 Les destructions à St. Joseph -- St.
14 Joseph General Hospital de mon image, la mammographie qui
15 montrait mon cancer du sein. Un chirurgien du St. Joseph
16 General Hospital m'a dit que le film, ma mammographie qui
17 révèle le cancer est impossible à trouver. Ils ne peuvent
18 pas le trouver. Autrement dit, perdu à jamais. Aucune
19 preuve laissée derrière. Ils ont volé mon film.

20 Des violations de la sécurité nucléaire à
21 la B.C. Cancer Agency et St. Joe's à Comox non révélées au
22 public, et cetera.

23 J'ai inclus une copie de cette lettre
24 jointe à mon récit à inclure dans mon ensemble de
25 documents.

1 La dissimulation, la malversation et la
2 falsification de données médicales rapportées par toute une
3 équipe de radiologues qualifiés à Nanaimo, en Colombie-
4 Britannique. Et ce n'est pas tout et l'agression complète
5 que l'Enquête obtient.

6 La violation de la confidentialité et les
7 conflits d'intérêts et la dissimulation du College of
8 Physicians and Surgeons of British Columbia, au Canada.
9 Parce que ça s'est rendu au Collège, et ils n'ont rien fait
10 d'autre que tout dissimuler. La liste d'infractions
11 continue encore et encore. Nous avons gardé cette
12 information à donner aux autorités quand nous avons décidé
13 de rouvrir le dossier, ce qui est la bonne chose à faire
14 d'après moi.

15 Alors, c'est la deuxième partie. J'en ai
16 une troisième.

17 Mes recommandations viennent quelque part
18 après ça.

19 M. CARL KAFKA : Il y a une feuille par là.

20 MME YVONNE KAFKA : OK. Tu peux prendre
21 celles là-bas, aussi. OK. OK, alors c'est la troisième
22 partie. Troisième. Je parle français. Oh. Je les ai ici.
23 Désolée. Les voici. OK.

24 C'est une partie de mon histoire --

25 M. CARL KAFKA : (Inaudible.)

1 MME YVONNE KAFKA : C'est une partie de mon
2 histoire --

3 M. CARL KAFKA : C'est la couverture.

4 MME YVONNE KAFKA : Cette partie de mon
5 histoire porte sur la façon dont la GRC a falsifié leur
6 rapport opérationnel. Ils ont refusé de me donner mon
7 propre numéro de dossier et voulaient enfouir ma
8 déclaration d'agression dans le même dossier qu'une enquête
9 en cours sur une inondation qui est survenue au St.
10 Joseph's General Hospital en Colombie-Britannique en 2008.

11 J'appelle le St. Joseph's General Hospital
12 St. Joe au cas où je dis St. Joe ici, OK?

13 En 2012, la GRC a refusé de prendre une
14 preuve crédible et une information que mon ami [Amie 1] et
15 moi voulions traiter et approfondir relativement aux
16 agressions qui sont survenues pendant que j'étais dans le
17 système public de soins de santé en Colombie-Britannique.

18 Nous voulions une enquête sur la
19 destruction de dizaines de milliers de dossiers médicaux à
20 notre hôpital local, St. Joe's, dont nous pensions qu'ils
21 contenaient aussi des archives des dossiers médicaux des
22 Autochtones, des expériences médicales documentées faites
23 sur des patients à leur insu et sans leur consentement
24 éclairé.

25 [Caporal 1] de la GRC, [Sergent 1] de la

1 GRC voyaient ponctuellement -- ponctuellement [Procureur de
2 la Couronne], à Comox, B.C., l'ont répété plusieurs fois
3 sur des enregistrements audio. Toutes les cibles, la preuve
4 que nous avons présentée et donnée à la GRC était
5 littéralement refusée au départ et n'a jamais été incluse
6 dans un récit au procureur de la Couronne.

7 La preuve qui avait été obtenue au cours
8 de leur enquête, ainsi que leurs notes et leurs carnets
9 n'ont pas été traités dans le dossier. Seulement un article
10 de journal confirmé par [Sergent 2] de la GRC est allé au
11 dossier. Et toutes ces actions ont mené à la falsification
12 des rapports opérationnels de la GRC.

13 Une autre enquête que nous avons menée
14 nous a amenés à découvrir la falsification du système de
15 codage.

16 Le système de codage est utilisé pour les
17 statistiques vitales, et c'est pour ça que nous avons dit à
18 [Agent] de la GRC que leurs chiffres n'étaient pas corrects
19 en ce qui concerne les femmes autochtones disparues. Et
20 c'est sur enregistrement audio.

21 Je crois que le processus adopté pour mon
22 cas par la GRC de la Colombie-Britannique viole la règle de
23 droit. Je crois que cette information prouve que la GRC de
24 la Colombie-Britannique n'a pas suivi le protocole dans
25 leur processus d'enquête, et que je crois que c'est un

1 problème de sécurité publique.

2 Transcrit de l'enregistrement audio
3 original de [Sergent 2] de l'unité de la GRC à Courtenay,
4 en Colombie-Britannique. Il me dit au téléphone, c'est un
5 processus que nous avons ici dans cette province, et nous
6 parlons au procureur de la Couronne. Nous avons une
7 pratique en Colombie-Britannique de parler au procureur de
8 la Couronne, vous semblez avoir un problème avec ça. C'est
9 un processus que nous avons ici dans cette province que
10 nous parlons au procureur de la Couronne. Nous devons
11 parler au procureur de la Couronne parce que nous devons
12 travailler en coopération. Nous rassemblons l'information.
13 Nous allons leur parler. La GRC prend --

14 OK, je mets là que je peux entendre
15 respirer. C'est enregistré, c'est ça? Il est contrarié,
16 vous savez, je peux le dire.

17 Et s'ils ne sont pas d'accord avec ça, et
18 il dit, et s'ils ne sont pas d'accord avec ça il le renvoie
19 et demande d'autres informations ou ils me disent qu'ils ne
20 pensent pas que c'est important. Ils ne pensent pas qu'il y
21 a une importante probabilité d'une accusation, ou ils
22 pensent que c'est un problème qui doit être réglé qui
23 mérite une arrestation et un rapport.

24 Ils ne peuvent même pas prendre le temps
25 de l'écrire.

1 Est-ce peut-être la raison pour laquelle
2 il y a tant de femmes autochtones disparues non comptées?
3 Est-ce pour ça que la GRC en Colombie-Britannique, au
4 Canada, n'a jamais pris les allégations au sérieux?

5 J'ai dit à [Caporal 1] de la GRC que je
6 voulais une femme de la GRC qui travaille avec moi parce
7 que je luttais encore contre l'effet du traumatisme et
8 qu'il s'agissait des seins d'une femme, un cancer du sein.

9 Le [Caporal 1] de la GRC était vraiment
10 sur la défensive et a retourné le problème d'agression pour
11 devenir la victime parce que je voulais un agent femme au
12 dossier. Il l'a pris très personnellement.

13 J'ai dit à [Caporal 1] de la GRC que
14 l'agression devait être liée séparément à Saint Joe's à
15 Comox et liée séparément au Abbotsford Centre, et que
16 chaque agression devait avoir son propre numéro de dossier.
17 Il a refusé.

18 [Caporal 1] m'a dit au téléphone sur la
19 transcription audio, citation :

20 « Yvonne, tu ne peux pas nous dire
21 comment faire notre travail. C'est
22 comme ça qu'on choisit de le faire. »

23 Je lui ai dit :

24 « Non, vous n'allez pas me piéger,
25 [Caporal 1]. Vous n'allez pas cacher

1 les agressions dans un autre
2 dossier. »

3 Comme [Corporal 1] n'arrêtait pas de
4 m'intimider, je lui ai dit, citation :

5 « Je vais à votre supérieur,
6 [Caporal 1] »,
7 et j'ai raccroché.

8 Ensuite, j'ai signalé le comportement de
9 [Caporal 1] de la GRC à son supérieur, [Sergent 2] de la
10 GRC. Je lui ai dit au téléphone que je n'étais pas
11 satisfaite de leur enquête et j'ai précisé les raisons en
12 incluant le harcèlement, l'intimidation et la dissimulation
13 et que je croyais que le détachement de la GRC de Courtenay
14 était en conflit d'intérêts.

15 Je crois que l'enquête de la GRC
16 concernant mes agressions et la destruction de dizaines de
17 milliers de documents médicaux légaux de patients à SJGH la
18 GRC était plus intéressée à cacher mes agressions et notre
19 preuve et à discréditer [Amie 1] et moi que nous étions en
20 train de créer une conspiration. [Caporal 1] était très
21 clair sur cette théorie.

22 Le bâtiment qui logeait les archives, le
23 bâtiment 38, était en rénovation de 2006 jusqu'au
24 printemps 2008 et 58 fenêtres ont été remplacées. C'est
25 documenté dans le procès-verbal du rapport du comité du

1 bâtiment de St. Joseph que nous avons eu en ligne, et il
2 n'y a aucune mention de l'inondation ou la force majeure,
3 jamais, point.

4 Et j'ai inclus ça, je pense que je l'ai
5 inclus dans mon ensemble de documents. Et sinon, j'ai toute
6 l'information. Ce n'est plus en ligne. Ils l'ont enlevé.

7 J'ai demandé à [Caporal 1] de la GRC :

8 « Est-ce que l'hôpital a pris des
9 photos de l'inondation et de la
10 destruction des films? »

11 La première chose qu'une compagnie
12 d'assurances vous demande quand il y a ce genre de
13 réclamation est de prendre des photos de la destruction.
14 Quand votre congélateur brise, par exemple, ils veulent que
15 vous -- vous voulez vous protéger.

16 Nous trouvons difficile de croire que St.
17 Joseph et al veut justifier que 5000 chemises et des
18 dizaines de milliers et de milliers de films ont été
19 détruits et aucune photo de l'inondation n'a été prise.

20 C'est exactement les mots du [Caporal 1]
21 de la GRC transcrits dans l'enregistrement audio. J'ai
22 l'enregistrement audio. Quand [Amie 1] a demandé :

23 « Qui a donné l'ordre, qui a signé? »

24 Et il a dit :

25 « Je ne sais pas qui a donné cet

1 ordre. Ça pourrait être la mauvaise
2 chose à faire et je pense que ce qui
3 s'est passé c'est qu'ils sont juste
4 été laissés. Ils ont dit on n'a pas
5 du tout, on n'a pas de place pour les
6 stocker. Ils sont stockés dans un
7 endroit à cause de ça, ils avaient
8 l'habitude de s'en débarrasser
9 régulièrement à cause de ça, avant
10 que ça se trouve au ministère en
11 1998, ils les gardaient. Il y a plus
12 de 5000 qui ont été détruits, ils en
13 ont en fait 31 000 et ils m'ont
14 montré l'autre pièce où tout est
15 stocké. »

16 Je pense que ça veut tout dire.

17 Le portrait général de la destruction des
18 dossiers médicaux des patients de la Colombie-Britannique
19 soulève la question des données collectées et utilisées par
20 les chercheurs en médecine de la Colombie-Britannique pour
21 écrire leurs articles et obtenir leurs brevets.

22 Mon mari et moi avons fait un test d'eau
23 sur les films originaux de 1998 St. Joe's en les faisant
24 tremper à la maison dans l'eau pendant une semaine. Ils
25 étaient encore intacts, encore en ma possession. [Amie 1]

1 avait, de 1998, elle avait du temps où elle était enceinte,
2 alors c'était les originaux, 1998, les a fait tremper
3 pendant deux semaines dans un plat à vaisselle à la maison,
4 dans des conditions normales, et ils sont encore intacts.

5 Alors, les films auraient pu être sauvés.
6 C'est leurs actions de ce qu'ils ont fait et n'ont pas fait
7 qui parlent d'elles-mêmes.

8 J'ai joint trois documents à mon récit
9 extraits de l'enregistrement audio, transcrits des
10 enregistrements audios des conversations entre la GRC et
11 moi quand ils ont refusé de me donner mon propre numéro de
12 dossier.

13 Je pense que c'est tout pour ça. Je
14 connais cette histoire tellement bien, vous savez.

15 OK, voici mes recommandations.

16 MME KATE LANGHAM : OK.

17 MME YVONNE KAFKA : OK?

18 MME KATE LANGHAM : Oui.

19 MME YVONNE KAFKA : Conscience d'une
20 nation, Canada Yvonne Kafka, aînée Métis.

21 Le Canada est présentement reconnu pour sa
22 façon de traiter ses femmes et ses enfants, tant hier
23 qu'aujourd'hui. Son peuple autochtone de plusieurs nations,
24 reconnu pour sa capacité à endurer des souffrances
25 indicibles, ils ont rencontré cette nation, la capacité du

1 Canada à infliger de la souffrance par ses valeurs
2 illusoires qui sont contraires à leurs principes
3 fondamentaux de dignité humaine et de conscience morale de
4 l'homme. Le mythe, le temps est neutre, il peut être
5 utilisé de manière constructive ou de manière destructive.
6 Il juge le cœur, l'âme et les normes de l'homme.

7 Essayons de ne pas oublier pourquoi nous
8 sommes ici.

9 Numéro 1 : Les enquêtes et les
10 condamnations du Canada par les Nations Unies et l'échec du
11 Canada à prendre des mesures pour plusieurs problèmes qui
12 ont été préjudiciables à des multitudes dans cette nation.

13 Numéro 2 : Le Canada et la responsabilité
14 de protéger la doctrine, un principe pour le monde, une
15 ligne directrice qui cherche à obtenir des règles pour
16 protéger l'innocent contre les agressions épouvantables à
17 leur vie et leur dignité. Depuis trop longtemps le Canada
18 se cache derrière une bannière de décence et a commis des
19 abus des droits de la personne tant hier qu'aujourd'hui
20 alors que la norme a toujours été la règle de droit de la
21 justice.

22 Peut-être que je devrais m'arrêter juste
23 une minute et lire ça.

24 MME KATE LANGHAM : Certainement.

25 --- (Début de la pause à 11 h 9; reprise à 11 h 14)

1 MME KATE LANGHAM : Voici celle-là.

2 OK. Nous avons juste pris une courte
3 pause, environ cinq minutes. Il est 11 h 14, et Yvonne est
4 prête à continuer.

5 MME YVONNE KAFKA : OK, ce sont mes
6 recommandations, OK? Alors il y a une conscience d'une
7 nation, le Canada. Le Canada est présentement reconnu pour
8 sa façon de traiter ses femmes et ses enfants, tant hier
9 qu'aujourd'hui. Ses peuples autochtones de plusieurs
10 nations, connus pour leur capacité à endurer une souffrance
11 indicible, ils ont rencontré cette nation, la capacité du
12 Canada à infliger -- capacité à endurer une souffrance
13 indicible. Ils ont rencontré cette nation -- OK. Vous savez
14 quoi? Reprenons du début.

15 MME KATE LANGHAM : Oui.

16 MME YVONNE KAFKA : Reprenons du début.

17 MME KATE LANGHAM : Recommencez.

18 MME YVONNE KAFKA : OK. OK.

19 MME KATE LANGHAM : Peu importe le nombre
20 de fois qu'il faudra. Nous avons tout le temps.

21 MME YVONNE KAFKA : OK. Eh bien, c'est
22 écrit petit et (inaudible).

23 MME KATE LANGHAM : Oui.

24 MME YVONNE KAFKA : Non, ça va. Il faut
25 juste que vraiment -- OK. Le Canada est présent -- OK.

1 Voici, je reprends.

2 MME KATE LANGHAM : C'est ça.

3 MME YVONNE KAFKA : Le Canada est
4 présentement reconnu pour sa façon de traiter ses femmes et
5 ses enfants, tant hier qu'aujourd'hui. Ses peuples
6 autochtones de plusieurs nations, connus pour leur capacité
7 à endurer une souffrance indicible, ils ont rencontré cette
8 nation, du Canada, la capacité à infliger la souffrance par
9 ses valeurs illusoire qui sont maintenant perdues. Les
10 principes mêmes de la dignité humaine et de la conscience
11 morale des hommes. Le mythe, le temps est neutre, il peut
12 être utilisé de manière constructive ou de manière
13 destructive. Il juge le cœur, l'âme et la norme des hommes.

14 Essayons de ne pas oublier pourquoi nous
15 sommes ici.

16 Numéro 1 : Les enquêtes et les
17 condamnations du Canada par les Nations Unies et l'échec du
18 Canada à prendre des mesures pour plusieurs problèmes qui
19 ont été préjudiciables à des multitudes dans cette nation.

20 Numéro 2 : Le Canada et la responsabilité
21 de protéger la doctrine, un principe pour le monde, une
22 ligne directrice qui cherche à obtenir des règles pour
23 protéger l'innocent contre les épouvantables -- pour
24 protéger l'innocent contre les épouvantables agressions à
25 leur vie et leur dignité. Depuis trop longtemps le Canada

1 se cache derrière une bannière de décence et a commis des
2 abus des droits de la personne tant hier qu'aujourd'hui
3 alors que la norme n'a pas été la règle de droit de la
4 justice, mais la mauvaise utilisation des pouvoirs
5 gouvernementaux donnés aux fins de la répression politique
6 et sociétale.

7 Numéro 3 : Les Nations Unies posent des
8 questions -- les Nations Unies posant des questions au
9 Canada à propos du mandat de l'Enquête ont fait jaillir un
10 doute. Ne vous détrompez pas, les Canadiens de tous
11 horizons exigent la vérité absolue. Ils sont fâchés, et si
12 c'est nécessaire, ils retourneront aux Nations Unies dont
13 moi, Yvonne Kafka, et d'autres qui sont prêts à le faire.

14 Moi, Yvonne Kafka, donne une énorme
15 importance à cette Enquête. Et la raison pour laquelle je
16 suis ici pour raconter mon histoire et présenter mes
17 recommandations.

18 Est-ce que ça va, petite pleurnicheuse.

19 MME KATE LANGHAM : Vous êtes parfaite.

20 MME YVONNE KAFKA : Je n'ai pas terminé.

21 MME KATE LANGHAM : Je sais.

22 MME YVONNE KAFKA : Je n'ai pas terminé.

23 MME KATE LANGHAM : Non. Vous prenez tout
24 le temps dont vous avez besoin.

25 MME YVONNE KAFKA : Oui. Oh, merci.

1 MME ADELINÉ BROWN : Mettez vos larmes ici.

2 MME YVONNE KAFKA : Mes larmes sont ici.

3 OK.

4 M. CARL KAFKA : Nous allons même te
5 laisser brûler ça.

6 MME YVONNE KAFKA : OK. C'est parti.

7 Enquête nationale, Vancouver, Colombie-Britannique,
8 recommandations de Yvonne Kafka.

9 Recommandation numéro pour la GRC :
10 Établissement d'un récit du citoyen à des fins de
11 présentation en cour pour accompagner le récit de la
12 Couronne afin de faciliter la production de toute la
13 preuve.

14 Numéro pour la GRC : Modèle à préparer
15 pour la preuve du citoyen, liste de vérification, visuel,
16 audio et preuve écrite dans le déroulement de l'enquête de
17 police de -- formulaires joints aux dossiers d'enquête qui
18 doivent être signés. Un droit pour le citoyen d'avoir un
19 mécanisme permettant de mettre fin à la modification et la
20 destruction de la preuve.

21 Recommandation numéro 3 pour la GRC :
22 Nouveau format d'enquête appelé étapes de l'incident,
23 rencontres de l'incident, diagrammes des mouvements, ainsi
24 qu'un exposé à mettre en place.

25 Ces recommandations découlent de ce que la

1 GRC de Courtenay a fait et n'a pas fait et ce que moi,
2 Yvonne Kafka, et mon amie [Amie 1], avons présenté à un
3 ancien membre du quartier général à Ottawa avec l'ajout.
4 Nous avons tout documenté. Nous avons la preuve et bien
5 plus encore.

6 Enjeux importants pour l'Enquête que moi,
7 Yvonne Kafka, juge pertinents.

8 Numéro 1 : Destruction par la police de
9 preuve obtenue pendant l'enquête.

10 Numéro 2 : Preuve non entrée aux dossiers
11 ou transmise aux salles des archives lorsque présentée à la
12 GRC.

13 Numéro 3 : Rapports opérationnels
14 falsifiés au lieu d'avoir un rapport opérationnel contenant
15 les faits factuels pertinents pour une enquête ou un
16 incident donné, les rapports sont modifiés et insérés avec
17 des opinions après le fait, ce qui modifie le système de
18 codage, et explique pourquoi Statistique Canada n'a pas les
19 bons chiffres.

20 Numéro 4 : Opinions émises ou utilisées
21 pour promouvoir la haine et les menaces d'intimidation.

22 Numéro 5 : Preuve délibérément cachée à la
23 Couronne et dont l'importance est diminuée.

24 Numéro 6 : La relation spéciale de la
25 Division E avec le procureur de la Couronne est alarmante

1 et ne respecte pas le processus établi conformément à la
2 politique de la Couronne et la procédure de la Couronne.
3 Ils pensent qu'ils sont au-dessus de la loi de la Colombie-
4 Britannique.

5 Numéro : L'utilisation des systèmes de
6 courriel avant et après le rapport des opérations -- les
7 rapports expriment le besoin d'établir une nouvelle
8 politique, une dans laquelle chaque courriel est porté au -
9 - porté aux dossiers de l'enquête et la salle des archives
10 ou ce qui vient après.

11 Recommandation numéro : Établir un
12 ombudsman des victimes de crime comme provincial -- au
13 palier provincial et étendre son mandat au palier fédéral
14 dans tous les domaines du crime, même s'il n'y a pas eu
15 d'accusation portée ou de poursuite. Les victimes ont le
16 droit d'avoir un endroit où aller et porter plainte sans
17 être menacées ou battues par les membres de la GRC ou
18 menacées par le gouvernement qui a peur de l'exposition ou
19 des conséquences politiques. C'est une partie neutre, et
20 [Amie 1] peut ajouter d'autres précisions sur ça. J'ai dit
21 que, vous savez, vous pouvez lui téléphoner et nous pouvons
22 aller plus en détail que ça.

23 Recommandation numéro 5 : Mettre en place
24 des examens de la conduite des gouvernements fédéral et
25 provincial qui analyseraient tous les avocats agissant au

1 nom du gouvernement, tant au provincial qu'au fédéral. Il
2 faut une mise en application stricte des politiques et des
3 réprimandes pour mauvaise conduite. Il n'y a pas de
4 surveillance pour ça.

5 Recommandation numéro 6 : Le Canada doit
6 recevoir ses lois pour qu'elles soient compatibles avec la
7 Charte des droits. Le Canada doit revoir ses lois pour
8 qu'elles soient compatibles avec la Charte des droits et
9 libertés, et pour toute loi provinciale qui viole la Charte
10 des droits et libertés qui est préjudiciable, une mesure
11 rapide sera prise pour y remédier. De plus le Canada
12 devrait revoir ses lois sur la corruption. Ça en est une
13 grosse.

14 Recommandation numéro 7 : Le Canada doit
15 nommer un secrétariat et établir un conseil des citoyens.
16 Le secrétariat surveillera son conseil des citoyens et
17 devra défendre ce qui suit :

18 Numéro 1 : Considérant que le Canada est
19 fondé sur des principes je crois dérivés de la Magna Carta
20 qui reconnaît la suprématie de Dieu et la règle de droit.
21 La suprématie de Dieu est le préambule. Le contexte n'est
22 pas séculier, sa signification est la vérité absolue, et
23 c'est le corps de la règle de droit.

24 Numéro 2 : Il ou elle défendra la Charte
25 des droits et libertés. Comme un arbre, la Charte doit

1 évoluer avec les changements d'époque. La vieille
2 génération est en conflit avec la nouvelle génération et a
3 affaibli la Charte. Elle doit avoir son plein pouvoir.
4 C'est le roc de cette nation, le Canada. L'héritage du père
5 de Justin, maintenant seul dans sa responsabilité de
6 protéger. C'est une partie de l'identité canadienne, qui ne
7 peut pas être détruite.

8 Numéro 3 : Il ou elle défendra toutes les
9 déclarations aux Nations Unies que le Canada a signées ou
10 ratifiées.

11 Numéro 4 : Il ou elle défendra la doctrine
12 de la responsabilité. La responsabilité de protéger, la
13 responsabilité de bâtir, la responsabilité d'agir, la
14 responsabilité de refuser.

15 Le conseil des citoyens. Ce qu'une nation
16 choisit de punir et avec quelle sévérité nous dit ce
17 qu'elle valorise et l'importance accordée. Lorsqu'une
18 nation permet à un groupe ou une personne ou des personnes
19 identifiables de commettre des actes criminels sans
20 punition, elle envoie un message de complicité officielle
21 et de solidarité avec les transgresseurs. L'approbation de
22 mauvaise conduite entraîne une dissociation de la victime.
23 Ainsi, les transgresseurs vont -- les transgresseurs en
24 viennent à croire qu'ils ont droit d'agir comme ils le
25 font. La mauvaise utilisation des pouvoirs gouvernementaux,

1 le statut social exalté combiné à un élitisme perçu -- ils
2 pensent qu'ils sont les élites de leur propre classe --
3 n'immunise personnes ou personnes de la punition. Ça sert
4 plutôt seulement l'objectif de répression politique et
5 sociétale. Les formes de punitions qui maximisent le sens
6 de la honte et communiquent un message fort façonnent et
7 même changent leurs normes de préférence au sein de la
8 nation. Les gens apprennent en partie ce qui est blâmable
9 moralement à travers ce qui est puni. Ça change les
10 croyances, les attitudes, les valeurs personnelles, et les
11 buts qui sont les instruments des considérations
12 politiques. C'est pourquoi ce conseil des citoyens est
13 nécessaire. Ce serait également un lieu sûr où les sonneurs
14 d'alerte peuvent aller. Le Canada a fait du tort à un trop
15 grand nombre d'entre eux. Le conseil des citoyens, un
16 nouveau forum donne à la Charte des droits et libertés ses
17 pleins pouvoirs et corrige les actes répréhensibles sans
18 même entrer dans une salle de cour.

19 MME KATE LANGHAM : Voulez-vous prendre une
20 pause?

21 --- (Début de la pause à 11 h 25; reprise à 11 h 27)

22 MME YVONNE KAFKA : Je suis heureuse d'être
23 arrivée là dans ma tête. Je m'en réjouis.

24 MME KATE LANGHAM : Nous venons de faire
25 une courte pause. Il est maintenant 11 h 27 et Yvonne va

1 continuer avec ses recommandations.

2 MME YVONNE KAFKA : Ils l'ont par écrit.

3 MME KATE LANGHAM : Oui.

4 MME YVONNE KAFKA : Vous savez, s'ils ne
5 peuvent pas me comprendre.

6 Le conseil des citoyens du Secrétariat.

7 Numéro 1 : Le conseil est composé de
8 12 membres, trois étant des juges à la retraite ou autre.
9 Je recommande Louise Arbour.

10 Numéro 2 : Une force de police spéciale
11 doit être créée et attribuée au conseil des citoyens.

12 Numéro 3 : Une unité des victimes au sein
13 du conseil des citoyens qui, si une question lui est
14 soumise avant qu'il y ait préjudice allant jusqu'à la perte
15 de leur vie, une aide sera donnée immédiatement.

16 4 : Des sanctions différées ou des
17 ententes de poursuite différée, un des domaines de travail
18 du conseil des citoyens.

19 Cinq. Je recommande de confier ça à
20 M. Ralph Goodale et Carolyn Bennett sur-le-champ. Je serais
21 heureuse de les rencontrer.

22 En conclusion, moi, Yvonne Kafka, et mon
23 amie, [Amie 1] souhaitons offrir un cadeau à l'Enquête.

24 Moi, Yvonne Kafka, souhaite
25 personnellement être transmise -- je souhaite que ce soit

1 transmis à Justin Trudeau, le premier ministre du Canada,
2 pour son approbation, sa mise en œuvre et sa ratification
3 par toutes les provinces.

4 Je recommande également l'établissement
5 d'une banque de soins de santé. Il n'y a aucune excuse
6 quand au Canada nous nions à quelqu'un le droit de vivre.
7 Aucune excuse pour l'agression et la torture des gens.
8 C'est écœurant.

9 Carolyn Bennet, à nouveau, moi, Yvonne
10 Kafka, vous invite à une rencontre au palier provincial.
11 Moi, Yvonne Kafka, et mon amie [Amie 1] invitons à nouveau
12 Adrian Dix et John Horgan, premier ministre de la province
13 de la Colombie-Britannique.

14 Le mandat indique clairement que vous
15 devez faire rapport sur ce que le gouvernement a fait.
16 Concernant mon histoire et ma recommandation, je pense
17 qu'il est temps qu'on commence. Ils savent tous pourquoi.

18 Alors je veux lire ce texte que [Amie 1] a
19 écrit après nos nombreuses conversations. Et elle l'a écrit
20 il y a longtemps. Ça s'appelle Le joyau du Canada. Ça
21 s'appelle les soins de santé universels.

22 Les soins de santé sont la conscience
23 morale de l'homme.

24 Son esprit est l'âme de l'homme et ils
25 défient l'éthique.

1 C'est un cadeau qui est chéri et doit être
2 donné librement, non soumis aux abus.

3 Ça n'appartient à aucune personne et à
4 aucune nation.

5 C'est fait des dons et des talents de
6 chaque homme et chaque femme et chacun a le libre choix de
7 les utiliser pour donner les soins de santé.

8 Chaque nation a la responsabilité de les
9 protéger, les respecter, les bâtir et les donner. C'est la
10 couronne de toutes les nations.

11 Les soins de santé universels. Nous en
12 avons besoin.

13 MME KATE LANGHAM : Merci.

14 MME YVONNE KAFKA : Alors qu'en pensez-
15 vous?

16 MME KATE LANGHAM : Wow! Alors je me
17 demande s'il y a autre chose que vous aimeriez que les
18 commissaires sachent?

19 *(Discussion informelle)*

20 MME KATE LANGHAM : Oui. Nous pouvons
21 arrêter.

22 --- (pause)

23 MME KATE LANGHAM : OK, nous sommes de
24 retour après une courte pause, et il est 11 h 38, et c'est
25 la conclusion de notre entretien officiel pour aujourd'hui.

- 1 -- Sur quoi, la déclaration s'est terminée à 11 h 38.

PAR LA PRÉSENTE, J'ATTESTE QUE j'ai, au mieux
de mes compétences et de mes capacités,
transcrit de manière fidèle à partir d'un enregistrement
préexistant
la séance précédente.



A. Forcione

Antoinette Forcione, sténographe juridique*

*Cette attestation renvoie à la transcription
originale en anglais.